

AVIS

relatif au projet de budget
supplémentaire 1992 du Territoire

changement, au lieu de "... et 120,5 millions d'autorisation de programme supplémentaire pour les travaux."

- nécessité de revoir la fiscalité des patentes, dans son aspect forfaitaire

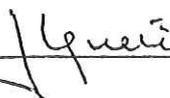
- améliorer le fonctionnement de la pharmacie Territoriale (PHARMAPRO)

- réformer le régime des mesures de protection de la production locale, constatant la distorsion entre les moyens employés et l'objectif à atteindre

- revoir le problème de la programmation des travaux d'équipement sur deux exercices afin d'éviter la rupture du 1er semestre

- avancer le vote du Budget Supplémentaire dans l'exercice afin de réguler les recettes et le calendrier des investissements.

Le Président



Jacques LEGUERE



Le Secrétaire



Jean-Yves DESOUCHES